



COMMISSION SPORTIVE JEUNES

SAISON 2026/2027

PV N°8

Réunion en distanciel du 30/09/2026 - Pôle Foot à 8 - U13

Présents : Jean Marc LALET - Natacha VIGIER - Florent AUTHIER

Excusé : Christophe DUMONT

Voies de recours :

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Journée du 26/09/2026

Feuilles de match incomplètes :

Absence d'éducateur - dirigeant responsable

La Commission constate l'absence d'éducateur renseigné sur les feuilles de match des équipes suivantes :

- Mussidan St Médard 2
- E. Foot Sud Bastide Belvès 1

Conformément au règlement, une amende de 5 € est appliquée aux équipes concernées.

Défi jonglerie non renseigné

La Commission constate que plusieurs clubs n'ont pas renseigné le résultat du défi jonglerie sur la feuille de match.

La Commission notifiera l'ensemble des clubs concernés, **soit 12 clubs tous niveaux confondus**.

Matches reportés :

Néant

Forfait :

U13 Elite N°79068792 TRELISSAC 1 – COC CHAMIER 1

La Commission enregistre le forfait de Coc Chamiers 1 face à Trélissac 1.

En conséquence :

- Trélissac 1 : 3 buts et 3 points
- Coc Chamiers 1 : 0 but et -1 point

Forfait Général :

Néant



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Points Bonus – Défi jonglerie :

U13 Niveau 2 poule A 79082486 COTEAUX PECHARMANT 2 – STELLA CDP FLR 2

Score final : 1-1

La jonglerie n'étant pas notifiée, aucune des équipes ne marque le point de la jonglerie.

U13 Niveau 2 poule B 79083963 SARLAT MARCILLAC 3 – SARLAT MARCILLAC 4

Score final : 2-2

À l'issue du défi jonglerie, SARLAT 3 est déclaré vainqueur.

La Commission attribue donc 1 point bonus à SARLAT 3.

Feuille de match transmise a une commission :

La feuille de match U13 Niveau 1 poule C N°79082287 Coc Chamiers 2 – GJ Vezère Périgord Noir a été transmise à la Commission des Règlements et Contentieux : l'équipe B de Coc Chamiers a joué alors que l'équipe A a déclaré forfait.

FMI - Joueurs remplaçants :

La Commission constate que sur de nombreuses feuilles de matchs, la participation des remplaçants n'est pas renseignée sur la FMI.

Il est donc demandé aux clubs de bien vouloir remplir correctement la FMI en indiquant que les remplaçants ont bien participé. Il suffit de ne renseigner que la première entrée des joueurs n'ayant pas débuté la rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.